

## Délibération n° 2021-02-04-08

### Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Syndical du 04 février 2021

**Objet :** Convention de mandat SEMELEC63 / TE63-SIEG63

**Rapporteur :** Sébastien GOUTTEBEL

**Secrétaire de séance :** Evelyne BRUN

**Date de convocation :** 25 janvier 2021

**Nombre de délégués :**

En exercice : 140  
Présents : 90  
Pouvoir : 10  
Votants : 100

Pour : 91  
Abstention : 2 -  
BAULAND Gisèle -  
SANCHEZ Nicolas  
Non pas pris part au vote : 1 - GHESQUIERE Chantal  
Non votants : 6 -  
BARGEON Marcel -  
BOYER Michel -  
CHAUVET Jean-Louis -  
FERRY Mathieu - GARCIA Yannick - LARDANS Jacques

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

#### Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

**Suppléants ayant pouvoir :**

BLANC Patrice, BOULON Lionel, GHESQUIERE Chantal

**Pouvoirs :**

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

**Secrétaire de séance :** Evelyne BRUN

## **CONVENTION DE MANDAT S.I.E.G. / SEMELEC 63**

### **Année 2021**

Le Président donne lecture du projet de convention de mandat 2021 à établir entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme - S.I.E.G.63, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au territoire d'énergie 63-SIEG63, au sens de l'article L 2511-8 du code de la commande publique.

Cette convention prévoit une mission d'assistance au territoire d'énergie 63-SIEG63 pour l'année 2021 de 230 000 € TTC ainsi qu'une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des programmes de travaux 2021 du Syndicat, pour un montant global de 31 850 000 €, et serait conclue jusqu'à la date du 30 juin 2024.

Le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le projet de convention de mandat 2021 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- d'autoriser le Président de territoire d'énergie 63-SIEG63 à signer la convention de mandat 2021 comprenant d'une part une assistance de la SEMELEC 63 pour 230 000 € TTC et d'autre part un montant mandaté de travaux de 31 850 000 €, soit le montant du programme de travaux 2020 adopté par le présent Comité ;
- de valider l'exécution de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- valide le projet de convention de mandat 2021 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- autorise le Président de territoire d'énergie 63-SIEG63 à signer la convention de mandat 2021 comprenant d'une part une assistance de la SEMELEC 63 pour 230 000 € TTC et d'autre part un montant mandaté de travaux de 31 850 000 €, soit le montant du programme de travaux 2020 adopté par le présent Comité ;

- valide l'exécution de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.